



MAIRIE
DE
Cosnac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 9 septembre 2017

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 9 heures 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Péliissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Lapeye	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Maric-Pierre Cessat	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input type="checkbox"/>	Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input type="checkbox"/>	Gérard Soler	<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input type="checkbox"/>	Jean Claude Cappe	<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugeois	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>	Maric Pierre Cessat	<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>	Patrick Duverger	<input type="checkbox"/>
Christine Arliguie	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Patrick Duverger	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

17 présents 5 pouvoirs 1 absent
22 voix exprimées sur 23

Secrétaire de séance : Corinne Ferland

M. le Maire propose de rajouter une délibération sur table afin de pallier au départ d'un emploi d'avenir en augmentant les heures d'un autre agent. Aucune objection

Quelques informations :

Concernant le **FPIC** : certaines communes de l'agglomération ont revu leur positionnement concernant le FPIC donc, de ce fait, cette année est prise en compte la participation de l'agglomération. On paiera donc 10834 € au lieu de 12800 €.

Concernant le **PLU** : A été validée une commission PLU comprenant les membres de la commission urbanisme. Les réunions non officielles seront laissées ouvertes aux élus volontaires. Il faut veiller à bien différencier révision et élaboration d'un PLU. Si des demandes nous sont faites, il faut demander qu'un courrier soit adressé au Maire. Le demandeur recevra un accusé de réception. Surtout ne pas s'engager sur l'avenir et ne pas pré-valider une demande.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2017

Voté à l'unanimité

Décisions du Maire depuis le 8 juillet 2017

- Convention de prestation de services – Atelier «Zumba » pour un montant de 38,08 € TTC par heure
- Convention de prestation de services – Animation en Anglais pour un montant de 38 € TTC par heure
- Convention de prestation de services – Atelier « Dessin-Peinture » pour un montant de 66 € TTC pour 3 heures
- Convention de prestation de services - Atelier « Théâtre » pour un montant de 32 € TTC pour une séance d'1 heure 30

FINANCES

1- Adhésion 2017 au CAUE de la Corrèze

Rapporteur : Mme FERLAND

La commune adhère à ce service départemental depuis plusieurs années. Ce service apporte une aide technique à la commune dans ses opérations foncières, dans l'étude de documents d'urbanisme, pour la mise en valeur du patrimoine, pour la lecture du paysage pour des études environnementales...

La participation pour 2017 est de 500 € (montant pour les communes de 2000 à 10 000 habitants).

Unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2- Règlement intérieur de l'Espace municipal Adrien Teyssandier

Rapporteur : Mme MARTIN

Pour faire suite à la réorganisation des rythmes scolaires, il convient de mettre à jour le règlement intérieur qui n'est plus adapté notamment sur les temps du mercredi.

M. Duverger demande la différence entre TAP et ALSH et pourquoi les deux étaient notés sur la délibération de juin. Mme Martin répond que les précisions sont parvenues courant juillet. En passant à la semaine à 4 jours scolaires, Cosnac perd les TAP et passage du mercredi matin en ALSH. De ce fait, la commune ne peut plus bénéficier des subventions de l'Etat pour les TAP ni des transports scolaires pour le mercredi.

Dans le doute, il avait été noté TAP ou ALSH pour éviter de refaire un conseil municipal pendant l'été.

La facturation peut aussi se faire par prélèvement automatique et au-delà de 3 mois d'impayés, il est noté qu'il est possible de refuser l'enfant si la dette persiste.

Mme Martin précise que les parents peuvent avoir connaissance de ce règlement en ligne sur le site.

Unanimité

3– Règlement intérieur du restaurant scolaire

Rapporteur : Mme MARTIN

Ce règlement intérieur nécessite une remise à jour sur certains points. Le principal changement concerne les serviettes en tissus qui seront remplacées par des serviettes en papier, principalement, pour des questions d'hygiène et d'une gestion fastidieuse pour le personnel.

La facturation peut aussi se faire par prélèvement automatique et au-delà de 3 mois d'impayés, il est noté qu'il est possible de refuser l'enfant si la dette persiste.

Mme Martin précise que les parents peuvent avoir connaissance de ce règlement en ligne sur le site.

Unanimité

4– Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : M. le Maire

En raison d'un départ d'un CAE du service d'entretien qui a trouvé un emploi en CDI, ce service a été réorganisé sans renfort mais en cas de problème, cette délibération nous permettrait de recruter pour un remplacement ponctuel sur 2 mois.

M. le Maire expose les difficultés que rencontre la commune en raison du gel des contrats aidés. Il expose la situation de deux contrats aidés « handicap » qui ont vu leur renouvellement non accepté malgré un accord de principe par pôle emploi en juin. Il a donc fallu les recevoir, fin août, pour leur expliquer ce refus, malgré nous. Devant cette situation brutale et inattendue, M. le Maire leur a proposé une vacation d'un mois afin de leur laisser le temps d'anticiper la suite.

Au-delà de la gestion communale c'est l'aspect humain envers ces deux agents qui est regrettable au plus haut point.

Unanimité

5– Tarifs Espace municipal Adrien Teyssandier

Rapporteur : Mme MARTIN

En raison de la nouvelle organisation du temps scolaire, il est proposé aux membres du conseil municipal d'appliquer un ½ tarif sur les mercredis matin, pour l'année scolaire 2017/2018 et uniquement pour les enfants scolarisés dans les écoles de Cosnac.

Cette délibération a pour but d'aider les familles afin qu'elles ne supportent pas une nouvelle charge financière en raison de ce changement.

Il est proposé, également, une révision de l'ensemble des tarifs du Centre municipal Adrien Teyssandier et une augmentation de certains tarifs qui n'avaient pas été augmentés l'an passé.

Les augmentations sont :

- + 0,05 € sur l'ensemble des tarifs de la garderie
- + 0,05 € sur les tarifs du restaurant scolaire

Aucune augmentation sur les tarifs de l'ALSH afin de ne pas faire opposition à l'effort fait sur les mercredis matin, ainsi que sur les ateliers « adultes ».

Il est à noter que la commune de Cosnac a été sollicitée par certaines communes environnantes pour accueillir des enfants sur notre centre de loisirs avec application des tarifs Cosnacois, ces communes étant dépourvues d'ALSH. La commune de Cosnac ne voit pas d'inconvénients à accueillir des enfants « extérieurs » (dans la limite du personnel disponible) MAIS avec l'application des tarifs extérieurs. Une priorité sera donnée aux Cosnacois ainsi que pour la commune de la Chapelle aux Brocs avec laquelle une convention a été passée.

Unanimité

6- Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques

Délibération posée sur table

Rapporteur : M. le Maire

Un emploi d'avenir (35h hebdomadaires) sur la partie espaces verts va nous quitter fin septembre pour intégrer une formation qualifiante. En raison du gel des contrats aidés, il a été proposé (avec l'accord du responsable technique) de ne pas le remplacer mais d'augmenter le nombre d'heures d'un CAE qui travaille déjà 24h hebdomadaires. Étant donné qu'il est impossible d'augmenter le temps de travail sur la partie CAE, il est proposé de le prendre en renfort (11h hebdomadaires).

Pour les périodes de fortes activités sur les services techniques, des emplois temporaires pourraient être sollicités si et seulement si les finances le permettent.

Unanimité

Levée de la séance à 10h35

**Le Maire
Conseiller Départemental**



Gérard SOLER